

**CONTRAT DE PRÊTE-NOM**  
(détention des actions d'une société)

**ENTRE** ....., société par actions dûment constituée selon la  
....., ayant son siège social au  
....., représentée par ....., son  
....., dûment autorisé à agir aux présentes;

**OU**  
....., homme (femme) d'affaires, domicilié(e) et résidant  
au ....., en la ville de ....., district  
judiciaire de ....., province de Québec;

**(CI-APRÈS DÉNOMMÉ : le «MANDANT»)**

**ET** ....., société par actions dûment constituée selon la  
....., ayant son siège social au  
....., représentée par ....., son  
....., dûment autorisé à agir aux présentes;

**OU**  
....., homme (femme) d'affaires, domicilié(e) et résidant  
au ....., en la ville de ....., district  
judiciaire de ....., province de Québec;

**(CI-APRÈS DÉNOMMÉ : le «PRÊTE-NOM»)**

**(Ci-après nommés collectivement : les «PARTIES» et individuellement «PARTIE»)**

---

**PRÉAMBULE**

**CONSIDÉRANT** que le MANDANT est le véritable et absolu propriétaire de  
.....(....) actions de catégorie «....» de la société ....., (ci-après : la  
Société);

**CONSIDÉRANT** que le MANDANT veut dissimuler en partie sa présence au sein de la  
Société afin d'éviter certaines difficultés que cela engendrerait;

**CONSIDÉRANT** que le PRÊTE-NOM est disposé à détenir, en son nom personnel,  
.....(....) actions de catégorie «....» de la Société (ci-après appelées les  
«ACTIONS») pour le bénéfice du MANDANT et à exercer en conformité avec les instructions  
de ce dernier, tous les droits rattachés à celles-ci;

**CONSIDÉRANT** que les PARTIES désirent confirmer leur entente par écrit;

--	--

Mandant    Prête-nom  
2802

**CONSIDÉRANT** que les PARTIES ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **1.00 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

### **2.00 OBJET**

Le présent contrat constitue un mandat dissimulé essentiellement révocable suivant lequel le PRÊTE-NOM accepte de détenir en son nom personnel les ACTIONS appartenant au MANDANT. Le PRÊTE-NOM remettra par ailleurs la propriété véritables desdites Actions au MANDANT dès que ce dernier lui en fera la demande.

Les PARTIES aux présentes sont les seules à connaître l'existence de la présente entente.

### **3.00 CONSIDÉRATION**

Le PRÊTE-NOM déclare agir à titre gratuit.

### **4.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

#### **4.01 Attestations du MANDANT**

Le MANDANT déclare ce qui suit :

- l'objet du présent contrat est licite;
- il est un résident canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada;
- il n'a pas omis de divulguer d'importantes informations qui pourraient remettre en cause le consentement du PRÊTE-NOM à agir aux présentes.

#### **4.02 Attestations du PRÊTE-NOM**

Le PRÊTE-NOM déclare ce qui suit :

- il a toutes les capacités requises pour accomplir le présent contrat;
- il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;

--	--

Mandant

Prête-nom